

Réf n°: 44/URAPC - MFS/2024

Avis D'Attribution Provisoire

De la Consultation N° 03 /URAPC-MFS / 2024



Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, L'UNITE DE RECHERCHE EN ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DES MILIEUX FLUIDES ET SOLS URAPC-MFS, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n°03/2024 du 28/10/2024 au 06/11/2024, relative à l'acquisition, installation et mise en service de petit matériel de laboratoire, qu'à l'issue de l'ouverture des plis et de l'évaluation des offres, les Lots n°01, 03 et 04 sont attribués provisoirement comme précisé dans le tableau ci-suit.

Lot N°	Soumissionnaire	Montant en TTC	Note Technique	Note Financière	Observation
Lot N° 01	Esclab Nif : 000406018466661	1 297 100,00 DA	36	50	Offre plus avantageuse
Lot N° 03	IMC Nif :099916000780112	1 068 382,68 DA	50	50	Offre plus avantageuse
Lot N° 04	Esclab Nif : 000406018466661	4 819 500,00 DA	48	50	Offre plus avantageuse

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès la commission des recours de l'unité, dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans le site du CRAPC. Et affichage par la chambre de commerce de la wilaya d'Alger, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenue désirant prendre connaissance des résultats détaillées de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher du service contractant -Service Moyens Généraux et maintenance- au plus tard dans un délai de trois(03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

Le Directeur de L'unité


مدير وحدة البحث في التحاليل
للأوساط المائعة والترربة
ف. لاجي رياض
